

Maurice Rajsfus **DES JUIFS** **DANS LA** **COLLABORATION** L'U.G.I.F. 1941-1944

Préface de
Pierre Vidal-Naquet

Madame...

Employée de...

L'U.G.I.F.

ne doit pas être inquiété en sa qualité de Juif et sera tenu en dehors d'éventuelles mesures d'internement. Cette protection s'étend à sa famille demeurant avec lui. La présente Carte de Légitimation est émise avec l'approbation des Autorités occupantes.



pour le Commissaire général,
le Chef de cabinet,

Signature :

edi

TABLES DES MATIERES

<i>Préface</i> — La corde et le pendu — par Pierre VIDAL-NAQUET	9
<i>Index</i> des sigles cités	25
<i>Préambule</i> — Les Juifs de France en 1939	27
<i>Avertissement</i>	37
<i>Chapitre I.</i> — L'Alibi de la Bienfaisance	43
<i>Chapitre II.</i> — Les Notables sont prêts à coopérer ..	63
<i>Chapitre III.</i> — Vers la création de l'UGIF	85
<i>Chapitre IV.</i> — L'UGIF, Etablissement public	117
<i>Chapitre V.</i> — La vie quotidienne à l'UGIF	143
<i>Chapitre VI.</i> — Dans les camps de travailleurs agricoles des Ardennes	209
<i>Chapitre VII.</i> — L'UGIF et les enfants	231
<i>Chapitre VIII.</i> — Le service de liaison de l'UGIF	265
<i>Chapitre IX.</i> — La presse juive durant l'occupation nazie	285
<i>Chapitre X.</i> — Etaient-ils des résistants ?	305
<i>Chapitre XI.</i> — Des témoignages	333
<i>Chapitre XII.</i> — Documents	361
<i>Chapitre XIII.</i> — Puisqu'il faut conclure	389
<i>Chronologie</i> 1940-1944	399

De 1941 à 1944, certains notables juifs français ont-ils servi la politique de Vichy ? Ont-ils facilité la politique d'extermination conduite par les nazis ? Ces deux questions trouvent une réponse dans ce livre dont l'auteur, alors adolescent, a vécu cette période dramatique qui devait voir ces notables « bienfaisants » participer à la mise en place d'une organisation (l'UGIF), qui permettra l'intensification de la répression antijuive. Au nom de la politique du moindre mal, les dirigeants de l'UGIF vont accepter la loi raciste et appliquer les directives de Vichy. Pendant ces dures années de l'occupation, ce sera la recherche constante du compromis : tant avec le régime de Pétain qu'avec les Autorités nazies. Pour ces légalistes, la loi ne devra jamais être remise en cause. Cette politique dont le but essentiel était d'éviter que la répression ne frappe les juifs français permettra, dans un premier temps, d'isoler les Juifs étrangers et de mieux les désigner aux coups des nazis et de la police française. Par la suite, cette attitude ira jusqu'à la collaboration active, pour certains, sans pour autant protéger les principaux animateurs de cette organisation qui seront, à leur tour, arrêtés et déportés. Après la « Libération », l'affaire sera étouffée et le procès public évité. Un jury d'honneur sera pourtant constitué mais il se réunira à huis clos et ses conclusions ne seront jamais connues. Près de quarante ans après ces événements, il n'est que temps de rouvrir le dossier de l'UGIF : non pour juger les hommes mais surtout pour tenter de comprendre leur motivation.



Maurice RAJSFUS, journaliste, est né en 1928 de parents juifs polonais morts en déportation à Auschwitz. Il avait quatorze ans à l'époque des faits.

edi